VILLE DE BOUCHERVILLE

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-293-8

À TOUTES LES PERSONNES HABILITÉES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2018-293 AFIN DE PRÉCISER QUE LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX MAINS COURANTES DU CODE DE CONSTRUCTION NE S'APPLIQUENT PAS À CERTAINS ESCALIERS EXTÉRIEURS DANS LA ZONE H-807

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil municipal de Boucherville, à la suite de l'adoption, lors de sa séance ordinaire du 19 octobre 2026, d'un projet de règlement portant le numéro 2026-293-8 et visant la modification du règlement de construction 2018-293, tiendra une assemblée publique de consultation le lundi 16 novembre 2026 à compter de 19 h 30, en la salle Pierre-Viger de l'hôtel de ville, situé au 500, rue de la Rivière-aux-Pins à Boucherville, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A-19.1);

QUE l'objet de ce projet de règlement est de préciser que les dispositions de l'article 9.8.7.1. (mains courantes exigées) ne s'appliquent pas à tout escalier extérieur avant, dont les garde-corps ont été installés avant le 1er janvier 2026, dans la zone H-807;

QUE ce projet de règlement vise la zone H-807;

QU'AU cours de cette assemblée publique, seront expliqués le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet seront entendues;

QUE ce projet de règlement ne vise pas de disposition susceptible d'approbation référendaire;

QUE ce projet de règlement est disponible en consultant ce lien : boucherville.ca/avispublics (Projet de règlement zonage 2026-293-8) ou disponible pour consultation aux heures ordinaires de bureau à l'hôtel de ville de Boucherville situé au 500, rue de la Rivière-aux-Pins.

DONNÉ À BOUCHERVILLE,
Ce 21e jour d'octobre 2026

Me Marianna Ruspil, OMA, greffière